

AVENANT # 5 REGLES DE CLASSE 2017

AMENDMENT # 5 CLASS RULES 2017



Cet avenant vient modifier en ajoutant des autorisations supplémentaires aux articles C.8.2 C.9.3 des règles de classe Diam 24od publiées le 1 mars 2017. Il est d'application Immédiate dès sa publication sur le site diam24onedesign

C.8.2 MODIFICATIONS DE LA PLATEFORME AUTORISEES

Il est autorisé sur le panneau de descente d'ajouter des points d'attache (pontets, loops...) afin d'améliorer l'étanchéité du panneau.

Il est possible à l'intérieur du bateau de modifier le parcours du sandow, par l'ajout de filoir fixé à l'aide de 4 trous supplémentaires soit un maximum de 6 trous total dans la cloison verticale du bras avant

Il est autorisé de mettre des émerillons type de pêche (limités à une taille inférieure à 4 cm) sur les queues d'écoute.

C.9.3 MAINTENANCES ET REPARATIONS

Il est autorisé de mettre des rondelles sur la tige de femelot entre les femelots et les castings.